



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 juillet 2014

Communiqué de presse

L'État apporte 2,4M€ pour le confortement parasismique de 330 logements de la SIMAR

Dans le cadre du Plan Séisme Antilles qui a fait du confortement des logements sociaux un de ses axes prioritaires, le préfet de la Martinique a signé quatre conventions accordant un total de 2,4M€ de crédits à la SIMAR pour le confortement de 330 logements.

Ces logements sont situés

- au Marin : résidence Dakia
- à Rivière-Salée : résidence Petit Bourg
- à Fort de France : résidence les Balisiers
- au Lamentin : résidence Petit Manoir

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs, (fonds Barnier) intervient à hauteur de 35% dans chacune des opérations et il est complété par des crédits pris sur le budget de l'État (LBU) pour des taux allant de 10 à 25% selon les sites.

Cet engagement traduit la poursuite de la mobilisation autour de la mise aux normes parasismiques du parc de logement social de la Martinique, et plus largement de l'avancée du Plan Séisme Antilles.

Contact réservé aux médias :

Préfecture : Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

EDF : Philippe LEGRAND 05-96- 59-22-13 ou 06-96-44-17-60 - philippe-g.legrand@edf.fr

1/1